



Saint-Loup-Lamairé, le 19 décembre 2019

**Compte-rendu de la réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet**  
**Le 17/12/2019 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé**

Personnes présentes :

*Membres du Bureau de la CLE :*

**Olivier CUBAUD**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Sophie TUBIANA**, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet  
**Michel CLAIRAND**, Communauté de communes du Thouarsais  
**Robert GIRAULT**, Commune d'Argentonay  
**Pierre BIGOT**, Syndicat de la Vallée de la Dive  
**Brigitte BONNISSEAU**, Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres  
**Jean THARRAULT**, Association Sauvegarde de l'Anjou  
**Florence BARRE**, Agence de l'eau Loire-Bretagne  
**Lionel CHARTIER**, DDT des Deux-Sèvres  
**Mathieu BOSSIS**, Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

*Autres participants :*

**Mathilde LEVIELLE**, Communauté de communes du Thouarsais  
**Justine RICHARD**, Bureau d'études GEO-HYD  
**Céline PERSICO**, Chargée de mission GEMAPI – SAGE Thouet  
**Jocelyn ADAM**, Technicien SAGE Thouet  
**Pierre PÉAUD**, animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

**Édouard RENAUD**, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Olivier FOUILLET**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Pascal OLIVIER**, Communauté de communes Val de Gâtine  
**Sébastien ROCHARD**, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine  
**Alain MOREAU**, FDPPMA de Maine-et-Loire  
**Guillaume DELATTRE**, DREAL Nouvelle-Aquitaine

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce ensuite l'ordre du jour de la séance à savoir :

1. **Élaboration du SAGE – présentation stratégie**
2. **Information GEMAPI**
3. **Informations et questions diverses**

### **1. Élaboration du SAGE – présentation stratégie**

Suite à la validation des scénarios alternatifs du SAGE en juin 2019, les membres de la CLE ont pu exprimer des premières orientations pour la définition de la stratégie du SAGE lors de la séance plénière du 26 septembre. Ces premières orientations ont permis de rédiger la feuille de route de la stratégie qui a été ensuite discutée lors de l'inter-commissions du 7 novembre 2019. Au vu de ces travaux, un projet de stratégie a été rédigé et envoyé en document préparatoire de la séance du jour.

Il est proposé de présenter la stratégie pour recueillir les observations du Bureau afin d'envisager, par la suite, une présentation en CLE pour validation.

Il est indiqué qu'en introduction du document, un rappel succinct des éléments de contexte, issus des travaux précédents de la CLE (diagnostic, scénarios tendanciel et alternatifs), permet de remettre en perspective certains points essentiels expliquant la stratégie voulue.

Plusieurs corrections sur la forme sont demandées sur ces éléments introductifs. Il est également souhaité, sur le volet quantitatif, de rappeler le nombre de fois où les seuils de coupure des arrêtés « sécheresse » sont franchis ; ces informations seront transmises par la DDT 79.

Sur les objectifs environnementaux issus de la note d'ambition de la CLE, il est rappelé que l'objectif de reconquête de la baignade en cours d'eau est un objectif « emblématique », mettant en avant la nécessité d'avoir une eau de bonne qualité. Cet objectif ne vise pas seulement les sites de baignade autorisés.

M. BIGOT rappelle la responsabilité des maires qui doivent s'assurer de la non-dangerosité des eaux.

Sont ensuite présentés les éléments stratégiques par objectif. Les principales demandes sur le fond et les remarques des membres du Bureau sont retranscrites ci-dessous.

*Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique*

M. BOSSIS propose que pour l'adaptation de la gestion structurelle de la ressource et des indicateurs s'y rattachant, des indicateurs de surface (réseau ONDE, piézomètres, ...) puissent être pris en compte dans les réflexions sur le déclenchement de mesures de gestion.

M. CLAIRAND soulève le fait que des échéances datées permettraient d'identifier l'ordre du portage des actions. Il est répondu que dans la phase d'écriture des documents du SAGE (PAGD, règlement), des dates seront précisées. Si aucune date n'apparaît, cela indique que l'action visée doit être mise en place dès l'approbation du SAGE.

M. CUBAUD relève que l'action 1.1 « Limiter le ruissellement pour atténuer les crues » n'est pas identifiée dans la présentation. Il est rappelé la transversalité entre les différents objectifs et mesures et que cette action est développée au sein de l'objectif 4.

#### Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Les membres du Bureau relèvent que l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation et l'adaptation des systèmes de cultures doivent être des prérequis aux éventuels projets de retenues de substitution à remplissage hivernal ou retenues collinaires.

M. CLAIRAND rappelle que l'activité d'élevage est bien présente sur l'ouest du bassin mais qu'il existe également, sur le périmètre du SAGE, des cultures à haute valeur ajoutée à prendre en considération.

M. THARRAULT suggère que dans l'étude potentielle des projets de retenues de substitution, la possibilité de couvrir les retenues soit étudiée.

Il est ajouté que la communication auprès des industriels peut permettre de créer un lien avec les salariés et faire connaître les enjeux du territoire et le rôle du SAGE et des acteurs de l'eau.

#### Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Une discussion porte sur les pratiques faites en zones inondables et leur vulnérabilité. Des questions portent sur la possibilité d'interdire certaines pratiques sur des zones vulnérables.

Il est indiqué que la limitation de certaines pratiques est possible dans des zones sensibles à l'érosion (objectif 4).

M. BOSSIS ajoute que l'organisation de la récupération des produits phytosanitaires doit se faire auprès des particuliers ainsi que des collectivités pour leur élimination (mesure 3.1).

#### Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

M. BOSSIS propose qu'une règle interdise l'abreuvement direct du bétail en cours d'eau dans les zones sensibles et pas seulement sur les têtes de bassin versant.

M<sup>me</sup> BARRE soulève le risque de non financement si cette mesure devient réglementaire.

M. THARRAULT alerte sur le besoin de définir et communiquer sur les bonnes pratiques d'entretien des fossés.

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

M. CLAIRAND émet des doutes sur la possibilité d'engager des procédures ZPAAC sur certains captages du bassin et leurs efficacités.

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

M. CLAIRAND soulève la nécessité d'être plus « communicant » sur la qualité de la ressource et le besoin d'expliquer les actions portées afin d'améliorer la qualité des eaux.

Des discussions portent sur les réseaux de suivis existants. Il est rappelé le coût important que peut représenter la mise en place d'un système de suivis complémentaires.

M<sup>me</sup> BARRE confirme que ces suivis peuvent être coûteux et qu'un travail de hiérarchisation et de définition des besoins sera nécessaire.

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Il est indiqué que les programmes d'actions milieux aquatiques devront balayer l'ensemble des enjeux de l'eau dans une approche transversale en lien avec les autres programmations contractuelles.

Des discussions portent sur la définition des objectifs de réduction de taux d'étagement demandés par le SDAGE et la possibilité de définir des objectifs sur le taux de fractionnement quand cela semble plus pertinent (bassin de la Dive).

M. BOSSIS précise que la seule mise en place d'un protocole de gestion coordonnée des vannages ne peut résoudre la restauration de la continuité écologique, particulièrement pour ce qui est de la franchissabilité piscicole.

M<sup>me</sup> BARRE rappelle que certaines collectivités du bassin (CA2B, SMVT) ont déjà essayé de mettre en place des protocoles de gestion des vannages, sans succès.

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Pas de remarques

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Le besoin de communiquer et sensibiliser sur cette thématique semble primordial. Utiliser des retours d'expériences pour mettre en avant des aménagements positifs.

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaire

M. CHARTIER rappelle la transversalité de cet objectif. Ainsi, ces secteurs « tête de bassin » doivent faire l'objet de priorisation d'intervention.

### Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

Les membres du Bureau s'interrogent sur la possibilité de mettre en place une mesure réglementaire sur le niveau de compensation en cas de destruction de zones humides.

### Objectif de Gouvernance, communication, sensibilisation

Les membres du Bureau insistent sur l'importance de sensibiliser et communiquer auprès des acteurs du bassin (élus, techniciens, ...) pour qu'ils s'approprient le SAGE.

Ils s'interrogent également sur la communication à mettre en œuvre auprès du grand public pour faire comprendre les actions portées en lien avec l'état de la ressource et des milieux.

### Évaluation économique

Comme pour les scénarios alternatifs, une évaluation économique est faite pour estimer un ordre de grandeur de mise en œuvre du SAGE.

Après cette présentation et la prise en compte des remarques émises, les membres du Bureau valident la présentation de la stratégie du SAGE lors de la prochaine séance plénière de la CLE pour validation.

## **2. Information GEMAPI**

Un point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GEMAPI et la création d'une structure de bassin est fait aux membres du bureau. Sont présentées ici, les décisions du comité de pilotage qui s'est tenu le 30 septembre 2019 : procédure de fusion-extension des syndicats, compétences et missions, labellisation EPTB et mise en place de commissions territoriales (cf. présentation).

Pierre PEAUD revient également sur la réunion du 21 novembre 2019, organisée par le département des Deux-Sèvres, avec la présence de 8 des 9 EPCI-fp du bassin (présidents ou représentants). Cette réunion avait pour objectif de préciser et d'éclaircir les tenants et les aboutissants de l'étude et de la création d'une structure de bassin.

Suite à cette rencontre et la non-remise en cause des décisions du comité de pilotage, la création de cette structure poursuit son cours. L'année 2020 doit permettre de lancer les procédures administratives afférentes. Il est également précisé que pour une création au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la procédure de fusion doit être lancée avant les élections de mars 2020. Afin de suivre ces démarches et poursuivre l'accompagnement des collectivités, le prolongement du poste de chargée de mission GEMAPI est souhaité.

Monsieur BIGOT souhaite savoir quand seront sollicités les syndicats de rivière pour la procédure de fusion. Il lui est répondu qu'une fois les statuts finalisés avec les services de la Préfecture, la première étape consistera à solliciter les collectivités pour un accord sur la rédaction des statuts.

Un point d'information sera fait sur ce dossier lors de la CLE de janvier 2020.

### **3. Informations et questions diverses**

2 séances plénières de la CLE seront nécessaires début 2020, avant les échéances électorales, afin de permettre :

- La validation de la stratégie du SAGE
- Avis motivé sur le projet de CTMA du Thouaret
- Avis motivé sur le projet de programme Re-Sources du Cébron
- Avis motivé sur le projet de programme Re-Sources Seneuil-Thouarsais
- Avis sur le programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux
- Rapport d'activités 2019 de la CLE
- Inventaires « Zones humides » de l'Agglomération du Choletais (sous réserve de la validation par la collectivité).

Ainsi, une séance de la CLE aura lieu le 27 janvier 2020 et une seconde courant février 2020.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.

## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



*Bureau de la CLE*

17/12/2019



## Ordre du jour

1. **Élaboration SAGE – présentation Stratégie**
2. Information GEMAPI
3. Informations et questions diverses

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet



Présentation de la stratégie

Bureau du 17 décembre 2019



### Rappel étapes d'élaboration



- Scénarios alternatifs du SAGE élaborés suite **aux travaux des commissions d'octobre 2018**
- Note ambition de la CLE **validée le 4 avril 2019** (affirmation des enjeux, des ambitions et des objectifs)
- Présentation et validation des scénarios alternatifs en **CLE le 27 juin 2019**
- **CLE du 26 septembre 2019** : 1<sup>ères</sup> expressions de choix pour la définition de la stratégie du SAGE => feuille de route de la stratégie
- **Inter-commissions du 7 novembre 2019** : Discussions autour de la feuille de route de la stratégie




## Une stratégie déclinée en 4 enjeux et 11 objectifs opérationnels

- Enjeu de rétablissement de l'équilibre quantitatif
- Enjeu d'amélioration de la qualité des eaux
- Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques et humides
- Enjeu de gouvernance du SAGE, de mise en œuvre des mesures et de communication

➔ Transversalité des différentes orientations stratégiques




## Rétablissement de l'équilibre quantitatif

**Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique**

➔ Adaptation de la gestion structurelle de la ressource : volumes prélevables, volumes hivernaux, limitation prélèvements en tête de bassin, encadrement gestion plans d'eau, adaptation indicateurs gestion de crise.

💡 En fonction du socle de connaissances mobilisables, des éléments pourront être intégrés dans les documents du SAGE

➔ Réalisation d'une étude quantitative exhaustive en phase de mise en œuvre

💡 *Peut constituer un état des lieux d'un projet de territoire (pouvant prendre la forme d'un projet territorial de gestion quantitative)*

➔ Suivi et communication sur les impacts du changement climatique




## Rétablissement de l'équilibre quantitatif

**Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau**

- ➔ **Economie d'eau potable** : amélioration rendement des réseaux, sensibilisation des particuliers, dispositifs hydro-économiques et récupération eaux pluviales, ...
- ➔ **Economie d'eau pour l'irrigation et limitation des impacts en étiage** : amélioration de l'efficacité de l'irrigation et adaptation des systèmes de culture, plus résilients au changement climatique
  - 💡 Pour limiter les impacts en étiage > étude de projets de retenues à remplissage hivernal ou retenues collinaires possible dans un objectif de substitution et en priorisant certaines cultures et exploitations (élevage) + recherche de réutilisation de certains plans d'eau
- ➔ **Economies d'eau des industries** : sensibilisation à l'amélioration des process

+ travail sur la limitation de l'impact des plans d'eau, positif pour l'hydrologie : moins d'interceptions d'écoulement.




## Amélioration qualité des eaux

**Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint**

- ➔ **Stratégie d'intervention à l'échelle bassin versant**, avec priorité au centre et à l'est du périmètre (zones grandes cultures).
- ➔ **Volet non agricole** : zéro phyto + communication et récupération des produits auprès des particuliers.
- ➔ **Volet agricole** : accentuer le travail sur l'économie agricole pour favoriser les évolutions de systèmes (nouvelles filières, nouveaux débouchés) ; coordonner le conseil agricole pour faire évoluer les pratiques ; ...



## Amélioration qualité des eaux



**Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif**

- ➔ **Stratégie d'intervention à l'échelle bassin versant, avec priorité sur l'ouest du périmètre.**
- ➔ **Assainissement** : poursuite de l'amélioration des réseaux et ouvrages, renforcement de l'encadrement des flux de STEP pour le paramètre phosphore
- ➔ **Limitation des transferts dans les bassins agricoles** : programmes contractuels sur secteurs prioritaires, avec actions de restauration des éléments paysagers et entretien, amélioration de la qualité des sols, sensibilisation, ...  
Limitation des impacts du drainage, préservation des fossés, cartographie zones de gouffres et drainage



## Amélioration qualité des eaux



**Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante**

- ➔ Schéma de gestion de nappe InfraToarcien / lien SAGE Clain et sécurisation AEP à travers les schémas départementaux
- ➔ Programmes de lutte contre les pollutions diffuses sur les bassins prioritaires et sensibles du SDAGE actuel et futur. Doivent s'intéresser à l'économie agricole, ... soutien à la filière biologique renforcée.

 **Engagement de procédures ZPAAC sur les captages aux contaminations élevées sans tendance à la baisse**



## Amélioration qualité des eaux



**Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents**

- ➔ **Amélioration des connaissances** (veille scientifique) sur les micropolluants et les polluants émergents.
- ➔ Mise en place d'un **système de suivi et d'alerte pour les cyanobactéries**, et identification des manques/besoins en matière de suivi qualité des eaux



## Préservation et restauration des milieux



**Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités**

- ➔ **Couverture du SAGE par des programmes d'actions milieux aquatiques**, coordonnés par le porteur de compétence GEMAPI. Intègrent des actions de restauration de cours d'eau, de plans d'eau, de zones humides, ... Effort de transversalité avec enjeux quantité, qualité, ...
- ➔ **Etudes spécifiques d'amélioration de la continuité écologique** sur l'ensemble des cours d'eau afin de prioriser les interventions.
- ➔ Protocole de gestion coordonnée des vannages et objectifs de réduction de taux d'étagement à déterminer



## Préservation et restauration des milieux



**Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité**

- ➔ **Amélioration des connaissances** (fonctionnement hydrologique), règlement de vannages, gestion coordonnée entre acteurs, ...
- ➔ Reconnexion canal de la Dive et zones humides
- ➔ Limitation des pressions des peupleraies
- ➔ Zones à enjeu sur les **aspects « inondations »**, cartographie des zones d'expansion de crue, ...



## Préservation et restauration des milieux



**Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux**

- ➔ **Amélioration des connaissances**, avec phase **d'inventaire terrain** et appréciation de la légalité des plans d'eau > coopération de l'ensemble des acteurs terrain
- ➔ Priorisation d'interventions suite aux inventaires, **définies et intégrées aux programmes milieux aquatiques**. Accompagnement des propriétaires.
- ➔ Groupe de travail spécifique « plans d'eau »

 **Préservation et restauration des milieux** 

 **Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires**

 **Priorisation d'interventions sur les espaces de tête de bassin versant :**

- Préservation prairies et adaptation des pratiques culturales
- Restauration morphologique prioritaire
- Suppression des petits ouvrages
- Effacement des plans d'eau si gain écologique

Les programmations « milieux » devront prioriser leurs actions sur ces zones.

 **Préservation et restauration des milieux** 

 **Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides**

 Terminer les inventaires de zones humides communaux

 **Diagnostic et hiérarchisation** des zones humides puis définition d'une **stratégie d'intervention**

 Deux leviers d'interventions sur les zones humides :

- **Intégration de l'objectif de protection dans les documents d'urbanisme**
- Intégration de l'enjeu zones humides dans les **programmes d'actions « milieux aquatiques »** : actions de restauration, préservation, aménagement et suivi.



**SAGE**  
THOUET

## Gouvernance

- ➔ **Constituer des groupes d'acteurs sur différentes thématiques du SAGE**
- ➔ **Constituer des groupes techniques par sous bassins versants**
- ➔ **Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre**
  - Accentuer l'engagement et la mobilisation des élus
  - Développer les habitudes de travail à l'échelle des sous bassins versants
  - Réfléchir ensemble (élus, techniciens, services de l'Etat, ...) aux stratégies locales de déclinaison du SAGE, aux priorités en termes d'enjeux, de localisation des actions, dans le cadre des différentes programmations
  - S'assurer que les moyens (financiers, humains) alloués à la mise en œuvre du SAGE soient suffisants
  - Identifier des élus ressources impliqués sur la thématique
  - Améliorer la circulation des informations dans les structures, et notamment au niveau des EPCI
  - Trouver des relais, notamment en mairies, pour la sensibilisation du public et des propriétaires.



**SAGE**  
THOUET

## Gouvernance

- ➔ **Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE**
  - ✓ Communiquer sur les objectifs et les mesures du SAGE ;
  - ✓ Faire connaître le rôle des rivières et le bassin du Thouet ;
  - ✓ Communiquer sur un objectif de reconquête de la baignade dans le Thouet ;
  - ✓ Elaborer une charte de bonnes pratiques en termes de gestion des ressources ;
  - ✓ Rédaction de guides synthétiques et pédagogiques ;
  - ✓ Communiquer auprès des écoles ;
  - ✓ Faire un concours sur des actions innovantes ;
  - ✓ Créer un trophée de l'eau sur le bassin ;
- ➔ **Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE**
  - ✓ Associer la cellule d'animation du SAGE à l'élaboration des documents d'urbanisme et au projet de PNR Gâtine Poitevine ;
  - ✓ Réunions de coordinations entre programmations opérationnelles et association des membres de la CLE à l'élaboration des nouveaux contrats (commission spécifique)
- ➔ **Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE**

## Evaluation économique

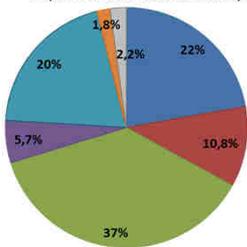


➔ Coût de mise en œuvre de la stratégie de 133M€ sur 10 ans, dont 66M€ « mesures tendancielles » (petit cycle)

➔ Principaux postes de coûts = qualité des eaux, gestion quantitative et travaux rivière

➔ Hors subventions, coûts essentiellement portés par les EPCI et structure GEMAPI

*Répartition des montants totaux par objectif*



Objectif	Pourcentage
Gestion quantitative	22%
Qualité nitrates pesticides	10,8%
Qualité MOOX phosphore	37%
Gestion des ressources AEP	5,7%
Continuité écologique et hydromorphologie	20%
Zones humides	1,8%
Autres objectifs	2,2%

## Evaluation économique



➔ Des moyens humains à renforcer

	Moyens humains (ETP)	
	Moyens existants	Besoins estimés dans le cadre de la stratégie du SAGE
Cellule animation SAGE	1,6	2,5
Programmes d'actions milieux aquatiques	6	7
Animation BAC	4	7
Animation agricole (programmes opérationnels hors BAC)	0	3
<b>Ensemble</b>	<b>11,6</b>	<b>19,5</b>

## Evaluation économique



**→ Comparaison des coûts estimés par rapport à des SAGE voisins**

*Cette comparaison est réalisée uniquement à titre indicatif. Les enjeux, et donc les actions et les moyens à mettre en œuvre, sont différents d'un territoire à l'autre.*

	SAGE THOUET	SAGE Boutonne	SAGE Clain	SAGE Layon Aubance	SAGE Sèvre nantaise
Budget total estimé (M€ sur 10 ans)	133	80	117	41	141
Coût par habitant (€/hab)	578	1 333	438	432	446
Coût rapporté à la superficie (€/km <sup>2</sup> )	39 403	60 606	49 160	29 582	60 000

## Evaluation économique



**→ Estimation des bénéfices : 106 M€ à horizon 60 ans**

*L'estimation des bénéfices environnementaux implique, plus encore que les coûts, une incertitude quant aux résultats obtenus. Ces derniers sont à interpréter comme de grands ordres de grandeur.*

Type	Catégorie	Sous-catégorie	Montant (M€)	Sous-total par catégorie	Sous-total par type
<b>Bénéfices marchands</b>					<b>27</b>
	Alimentation en eau potable			27	27
		Coûts évités pour la production d'eau potable	24		
		Coûts évités pour la consommation de l'eau en bouteille	3		
<b>Bénéfices non marchands</b>					<b>79</b>
	Usage			45	79
		Pêche de loisir en eau douce	7		
		Baignade	15		
		Kayak	8		
		Promenade, randonnée	14		
	Non usage			34	
		Cours d'eau	6		
		Nappes souterraines	28		
<b>TOTAL (M€) à horizon 60 ans</b>					<b>106</b>

**+ Il y a aussi des effets indirects non pris en compte : les bénéfices sur la santé, la préservation du patrimoine, la protection de la biodiversité, ...**



## Evaluation économique



**➔ Comparaison coûts-bénéfices à 60 ans**

*La comparaison directe des coûts et des bénéfices ainsi estimés est à relativiser au regard :*

- des coûts « tendanciels » qui sont déjà engagés sur le territoire et rappelés dans la stratégie du SAGE,
- des avantages qui ne sont pas chiffrés

	Coûts sur 60 ans	Bénéfices sur 60 ans
Montant global	319 M€	106 M€
Dont mesures « tendanciels »	186 M€	
Coût hors mesures « tendanciels »	132 M€	

- *L'analyse coût bénéfice n'est pas un outil de comparaison économique précis, qui permettrait de justifier seul sur le plan « comptable » la légitimité du projet de SAGE*
- *Au-delà de la situation d'équilibre de ce bilan, l'essentiel reste dans la majorité des cas l'accord global des acteurs engagés sur l'intérêt du projet de SAGE en faveur d'une meilleure gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides.*



## En prévision de l'écriture



**➔ Des référentiels seront nécessaires pour retranscrire de manière ambitieuse la stratégie en phase d'écriture :**

- ✓ L'évaluation de la ressource en eau disponible sur le territoire, afin de redéfinir des volumes prélevables voire d'autres indicateurs ;
- ✓ La cartographie des zones sensibles à l'érosion et aux phénomènes de ruissellement, pour la mise en place de programmes spécifiques ;
- ✓ L'identification des captages qui pourraient faire l'objet de ZPAAC ;
- ✓ La carte d'inventaire et de hiérarchisation des zones humides ;
- ✓ La définition d'objectifs de taux d'étagement ;
- ✓ L'identification et la cartographie des zones de tête de bassin versant ;
- ✓ La carte de localisation des marais de la Dive

**+ il faudra rediscuter de l'opportunité d'articles de règlement sur les aspects milieux (cf. retours à l'inter-commissions)**



## Ordre du jour



1. Élaboration SAGE – présentation Stratégie
2. **Information GEMAPI**
3. Informations et questions diverses

### GEMAPI – Structure de bassin

2. GEMAPI

Décisions du comité de pilotage du 30 septembre 2019 :

- Procédure juridique :
  - Fusion des syndicats -> Synd. : Thouaret / Thouet / Dive / Losse / Dive du Nord
  - Puis extension pour couvrir l'intégralité du bassin (périmètre SAGE)
- Compétences et missions :
  - Élaboration, mise en œuvre, suivi du SAGE
  - GEMA (items 1° , 2° , 8° )
  - Gestion du Domaine Public Fluvial (Thouet 49 et canal Dive)
  - Animation des sites Natura 2000 Milieux Aquatiques (Thouet amont et Argenton)
  - Valorisation des paysages de rivières : sensibilisation, animation, communication
- Labellisation EPTB souhaitée
- Mise en place de commissions territoriales :
  - Sous-bassins (5) : Thouet amont / Thouet aval / Argenton / Thouaret / Dive

## GEMAPI – Structure de bassin

21 novembre 2019 : Réunion Départements + EPCI-fp (Présidents ou représentants)

- Rappel des décisions du comité de pilotage -> CONFIRMATION
- Demande de précisions éléments budgétaires
- Création effective du futur syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Poursuite de l'animation nécessaire en 2020

### Suites :

- Sollicitations EPCI-fp pour le financement du poste « Chargée de mission GEMAPI » + financement AELB
- Rédaction statuts : travail avec Préfecture 79
- Ajustements éléments budgétaires (N1, N2 au plus proche du réel)
- Précisions gouvernance
- ...

## Ordre du jour



1. Élaboration SAGE – présentation Stratégie
2. Information GEMAPI
3. **Informations et questions diverses**

## Organisation séances CLE 2020

### Validation stratégie SAGE (janvier 2020)

### Avis motivés Contrats Territoriaux (février 2020)

Sollicitation de la CLE pour avis motivés sur :

- CTMA du Thouaret
- Re-Sources Cébron
- Re-Sources Seneuil – Thouarsais

+ avis de la CLE sur le programme d'actions de la ZPAAC des Lutineaux

### Autres dossiers

- Rapport activités de la CLE
- Inventaire « Zones Humides » Agglomération du Choletais (attente validation collectivités)
- ...

